

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 4 avril 2016 à 20h01, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, Kim Tétrault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, ainsi que monsieur André Brodeur, auditeur comptable.

La séance est précédée d'une assemblée publique de consultation à 19h50 portant sur le règlement numéro 434-20-2016.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

8. Administration

8.1 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015

8.2 Adoption - Règlement numéro 464-1-2016 modifiant le règlement numéro 464-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

8.3 Assurances – Couverture supplémentaire - Protection atteinte à l'environnement

8.4 Projet d'aménagement de la Cuisine du centre communautaire – Demande à Agri-Esprit

9. Sécurité publique

9.1 Service des incendies – Candidats en formation - Achat d'uniformes

9.2 Service des incendies – Inspection des véhicules d'urgence – Mandat

9.3 Service des incendies – Inscription de trois officiers à une formation

9.4 Service des incendies - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Présentation du rapport annuel d'activités.

9.5 Service des incendies – Autorisation d'un congé sabbatique

- 9.6 Travaux de stabilisation des berges – Site 21 – Les Services exp. Inc. - Autorisation de paiement
- 9.7 Projet de mise en place d'un service de désincarcération – Intérêt de la municipalité
- 10. Transport**
 - 10.1 Travaux de rapiéçage d'asphalte – Entente intermunicipale
 - 10.2 Travaux de rapiéçage d'asphalte – Procédure d'appel d'offres sur invitation
 - 10.3 Voies publiques – Marquage des lignes – Procédure d'appel d'offres
 - 10.4 Voirie – Ponceau du rang Barreau – Demande de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
- 11. Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1 Régie Intermunicipale d'action et des Maskoutains (RIAM) - Modification de l'entente intermunicipale
- 12. Aménagement et urbanisme**
 - 12.1 Service d'inspection municipale - Nomination des personnes désignées
 - 12.2 Adoption - Second projet de règlement numéro 434-20-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006
 - 12.3 Acte de désignation d'une personne pour exercer les fonctions prévues aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. chapitre 6) – Modification
 - 12.4 Loi sur les compétences municipales – Cours d'eau – Entente intermunicipale – Nomination des personnes désignées - Modification
 - 12.5 Règlement régional 05-164 relatif à la protection des boisés Inspecteur régional adjoint – Modification
- 13. Loisirs et culture**
 - 13.1 Comité de la Saint-Jean-Baptiste – Autorisation de dépenser
 - 13.2 Comité de la Saint-Jean-Baptiste – Demande d'aide financière pour la tenue des feux d'artifices lors de la Fête nationale 2016
 - 13.3 Parade de la Fête nationale – Fermeture de la route 235 – Autorisation municipale
 - 13.4 UQROP – Achat d'un billet pour le souper annuel
 - 13.5 Le défi SQ MRC des Maskoutains – Participation de la municipalité
- 14. Autres sujets**
 - 14.1 Ventes de garage – 7 et 8 mai 2016
 - 14.2 Québec-Transplant – Sûreté du Québec – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 17 au 24 avril 2016 – Proclamation
 - 14.3 Syndicat des producteurs acéricoles de la région de Saint-Hyacinthe – Rapport de M. Florent Gagné – Demande d'appui
 - 14.4 Activité-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier – Achat d'un billet
 - 14.5 Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille - Déclaration
- 15. Rapport des élus - Information**
- 16. Période de questions**
- 17. Clôture de la séance**

2016-04-074

Sur la proposition de M. le cM. le conseiller Claude Graveline
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER un point à l'ordre du jour :

- 12.2 Adoption - Second projet de règlement numéro 434-20-2016
modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 MARS 2016

2016-04-075

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du
mois avec les faits saillants suivants:

Salaires nets :	19 851.76 \$
Comptes déjà payés:	18 198.02\$
Comptes à payer:	27 309.66\$

Appels des pompiers:

18-03-2016	400, rue Gagné	Bris équipement d'eau chaude	Saint-Bernard
18-03-2016	388, Principale	Machine à boucanne (disco)	Saint-Bernard

2016-04-076

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit
ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il
y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

- 4 mars 2016: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du comité d'administration du 24 février 2016
- 4 mars 2016: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 3 février 2016.
- 15 mars 2016: MRC DES MASKOUTAINS - Entré en vigueur le 24 février 2016 du règlement 16-442 modifiant le règlement numéro 15-440 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 9 (Prévention incendie) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2016.
- 17 mars 2016: MRC DES MASKOUTAINS - Résolution 16-03-90, adoptée le 9 mars 2016 lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC, concernant la persévérance scolaire - Convention d'aide financière 2015-2016

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de mars 2016 préparé par monsieur Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

Monsieur André Brodeur, comptable agréé, de la firme BDG CPA INC. présente le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les deux rapports dont les grandes lignes sont les suivantes:

Revenus :	3 011 493.00\$
Dépenses :	(3 208 597.00\$)
Amortissement inclus dans les dépenses :	396 771.92\$
Acquisition Immobilisations :	(284 518.15\$)

Remboursement de la dette :	(80 723.00\$)
Transfert réfection Rang Fleury :	(100 000.00\$)
Transfert Infrastructures loisirs :	(40 000.00\$)
Transfert Améliorations Centre Communautaire	(50 000.00\$)
Transfert Incendie	(30 000.00\$)
Transfert aux revenus de taxes perçus d'avance	(5 278.93\$)
Transfert TEU entretien mécanique secteur	7 568.35\$
Surplus accumulé non-affecté au début:	<u>842 481.14\$</u>
Surplus accumulé non affecté à la fin:	443 571.99\$
Surplus accumulé affecté pour vidange des boues:	34 750.00\$
Surplus accumulé affecté pour allocation départ	6 774.36\$
Surplus accumulé pour les élections	11 793.00\$
Surplus TEU mécanique secteur	13 935.23\$
Surplus accumulé affecté sécurité civile	19 763.00\$
Surplus accumulé affecté réfection Rang Fleury	100 000.00\$
Surplus accumulé affecté Infrastructures Loisirs	40 000.00\$
Surplus accumulé affecté Amélioration Centre Comm.	50 000.00\$
Surplus accumulé affecté Incendie	30 000.00\$
Taxes égouts perçues d'avance	69 017.53\$
Contribution perçue d'avance – Jardinage	652.00\$
Fonds de roulement disponible:	148 663.45\$
Fonds pour parcs et terrains de jeux:	35 491.97\$
Solde disponible règlement d'emprunt	65 915.85\$

Monsieur André Brodeur, de la firme comptable Brodeur Denoncourt Girouard quitte l'assemblée à 20h32.

8.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 464-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté en juin 2008 le *projet de loi no.82* et en juin 2009 le *projet de loi no.45* introduisant ainsi une nouvelle section à la *Loi sur la fiscalité municipale* par ses articles 244.68 à 244.74;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a édicté un *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*;

ATTENDU QUE ce règlement a été modifié par l'Assemblée nationale le 24 février 2016 et que la modification entrera en vigueur le 1er août 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté en août 2009 le règlement numéro 464-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un

avis de motion;

2016-04-077

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MODIFIER le règlement numéro 464-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 comme suit :

ARTICLE 1.

L'article 2 est modifié par le remplacement de « 0,40 \$ par mois » par « 0,46 \$ par mois ».

ARTICLE 2.

L'article 1 du présent règlement a effet à compter du 1er août 2016.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 ASSURANCES – COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE - PROTECTION ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède des installations qui peuvent présenter un risque relativement à l'atteinte à l'environnement et à la pollution;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Line Bissonnette, courtier en assurance de dommages chez Chapdelaine assurances, en date du 17 mars 2016;

2016-04-078

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE REFUSER la protection pour atteinte à l'environnement telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE À AGRI-ESPRIT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir à ses producteurs agricoles une cuisine répondant aux normes du MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à un souhait des citoyens suite à une consultation citoyenne en 2013 intitulée « Rêver Saint-Jude »;

2016-04-079

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉPOSER une demande de financement à Agri-Esprit afin de financer une partie des transformations nécessaires pour une mise aux normes de la cuisine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 SERVICE DES INCENDIES – CANDIDATS EN FORMATION - ACHAT D'UNIFORMES

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) candidats font présentement leur formation pompier 1 ;

CONSIDÉRANT QUE les candidats ont manifesté leur intérêt d'avoir leur uniforme avant la complétion de la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'uniforme permettrait aux candidats de s'impliquer davantage au sein du service lors des activités de portes ouvertes ou lors des visites de prévention résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE lesdits candidats paieront leur uniforme;

CONSIDÉRANT LA recommandation datée du 21 mars 2016 de M. Francis Grégoire, directeur du service de sécurité incendie;

2016-04-080

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat de cinq (5) uniformes et de les refacturer aux candidats;

DE REMBOURSER la moitié du coût d'achat aux candidats à la réussite de leur formation, selon les modalités déjà établies.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 650 « Vêtement et accessoires »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 SERVICE DES INCENDIES – INSPECTION DES VÉHICULES D'URGENCE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du schéma de risque incendie, la municipalité s'est engagée à faire des essais sur ses équipements et ce, d'une façon régulière prescrite par les codes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aréo-Feu nous offre la possibilité de faire les essais aux mêmes tarifs que l'an dernier;

2016-04-081

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

D'ATTRIBUER le contrat des essais de route sur les camions incendie et d'inspection du camion autopompe ainsi que des deux pompes portatives à Aéro-Feu pour un montant total de 725.00\$, taxes et frais de déplacement en sus. Un taux horaire de 110\$ et le coût du matériel seront applicables en cas de réparation.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 649 «incendies – équipement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 SERVICE DES INCENDIES – INSCRIPTION DE TROIS OFFICIERS À UNE FORMATION

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Saint-Denis-sur-Richelieu offre la possibilité de suivre une formation portant sur les phénomènes thermiques lors d'un incendie;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) officiers souhaitent assister à cette formation de perfectionnement donnée par l'équipe "Flash formation";

2016-04-082

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER messieurs Francis Grégoire, Guy Dion et François Graveline à participer à la formation intitulée "Les phénomènes thermiques de l'incendie de bâtiment" à la caserne de Saint-Denis;

DE DÉFRAYER un montant d'environ 885\$, taxes en sus, représentant le coût d'inscription pour 6 heures de formation, la rémunération au taux horaire du salaire minimum ainsi que les frais de déplacement.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 454 «formation pompiers».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 SERVICE DES INCENDIES - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS.

La directrice générale dépose le rapport annuel d'activités préparé par le directeur du service de sécurité incendie, monsieur, Francis Grégoire, suite à l'an quatre du schéma de risques en sécurité incendie au 15 février 2016.

9.5 SERVICE DES INCENDIES – AUTORISATION D'UN CONGÉ

SABBATIQUE

CONSIDÉRANT QUE M. David Jacob a demandé la possibilité de prendre un congé sabbatique du Service de Sécurité incendie de Saint-Jude pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Grégoire, directeur du service d'incendie, a émis un rapport favorable face à cette demande;

2016-04-083

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le congé sabbatique de M. David Jacob;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente de prise de congé, telle que présentée aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.6 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITE 21 – LES SERVICES EXP. INC. - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie les *Services exp inc.* a été mandatée pour les services d'ingénierie et de laboratoire pour les travaux de stabilisation des berges en vertu de la résolution 2011-06-140;

CONSIDÉRANT la facture numéro 304737 en date du 19 février 2016, concernant les honoraires professionnels en ingénierie pour les travaux de stabilisation des berges du site #21 situé dans le secteur de la rue Graveline;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2016-04-084

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture ci-haut mentionnée de la firme d'ingénieurs Les Services exp inc au montant total de 902.06\$, toutes taxes incluses, cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.7 PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION – INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a présenté aux municipalités du nord de la MRC un projet de mise en place d'un service de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que ce service serait un atout pour les citoyens du nord de la MRC des Maskoutains;

2016-04-085

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE SIGNIFIER à la MRC des Maskoutains l'intérêt de la municipalité de Saint-Jude à participer à un tel projet;

D'AUTORISER la directrice générale à participer à tout comité de travail relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

10.1 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – ENTENTE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut par résolution, autoriser la conclusion d'une entente relative à des biens, des services ou à des travaux avec toute autre municipalité, aux fins de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 14.3 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrat;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Jude, Saint-Bernard-de-Michaudville et La Présentation désirent s'entendre pour procéder à une demande de soumission pour l'exécution de travaux de voirie sur leurs chemins municipaux respectifs;

2016-04-086

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale portant sur la procédure d'appel d'offres groupé pour la fourniture d'enrobé bitumineux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage d'asphalte sont requis sur les routes des réseaux municipaux;

2016-04-087

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Jude autorise les appels d'offres groupés en voirie 2016 en vertu de l'entente conclue à cet effet et accepte de gérer ou que soit géré l'appel d'offres groupé suivant l'application de la politique de gestion contractuelle de la Municipalité à qui en est confiée la gestion

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de rapiéçage d'asphalte à partir du devis préparé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 VOIES PUBLIQUES – MARQUAGE DES LIGNES – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE le marquage de lignes s'est fait en 2014 et que cet ouvrage se répète aux deux ans;

2016-04-088

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation pour le marquage des lignes des voies publiques selon le devis préparé à cet effet. En vertu de la politique de gestion contractuelle, la directrice générale, madame Nancy Carvalho, sera nommée responsable de cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 VOIRIE – PONCEAU DU RANG BARREAU – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

CONSIDÉRANT QUE les véhicules de service des municipalités de Saint-Jude et Saint-Barnabé-Sud utilisent le ponceau du lot 2 706 509 dans le rang Barreau comme espace de virage;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation par des équipements lourds a endommagé la structure du ponceau;

CONSIDÉRANT QUE ce ponceau est situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT LA demande de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud en date du 30 mars 2016, à l'effet de partager les coûts de refecton du ponceau situé près du 400 rang Barreau;

2016-04-089

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et de partager à 50% lesdits frais relatifs à ces travaux estimés à 1 500\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

11.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTION ET DES MASKOUTAINS (RIAM) - MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine (ci-après, la «Régie») a été constituée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entériné par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine, jusqu'au 31 décembre 2030, sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU QUE le deuxième paragraphe des articles 468.10 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 579 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que l'entente de constitution d'une régie intermunicipale doit contenir le lieu de son siège social;

ATTENDU la résolution 16-027 du conseil d'administration de la Régie, en date du 23 mars 2016, entérinant le déménagement des bureaux administratifs de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 5 relative à l'adresse du siège social inscrite à l'entente intermunicipale;

ATTENDU les articles 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 580 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE,

2016-04-090

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la modification de l'article 5 de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutaine, selon les termes du projet d'entente joint à la présente résolution comme annexe I.

D'AUTORISER le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale, ou la directrice générale adjointe, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de modification de l'entente intermunicipale.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE - NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité modifie la journée de présence de l'inspecteur en bâtiment, et que dorénavant ce dernier sera présent au bureau le vendredi au lieu du mardi;

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment, ne pourra assurer une présence cette journée;

CONSIDÉRANT QUE la firme GESTIM propose M. Eddy Perez en remplacement de M. Thibault;

2016-04-091

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉSIGNER monsieur Eddy Perez à titre d'inspecteur en bâtiment pour la municipalité de Saint-Jude en remplacement de M. Alexandre Thibault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-20-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006

Point reporté

12.3 ACTE DE DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUR EXERCER LES FONCTIONS PRÉVUES AUX ARTICLES 35 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (L.Q. CHAPITRE 6) - MODIFICATION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 de la loi 62 *Loi sur les compétences municipales* qui abroge les rôles et responsabilités de l'inspecteur agraire;

CONSIDÉRANT QUE la section IV de cette dite loi oblige les municipalités à désigner une personne pour régler les mésententes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts;

CONSIDÉRANT le remplacement de M. Alexandre Thibault par M. Eddy Perez à titre d'inspecteur en bâtiment;

2016-04-092

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil désigne messieurs Eddy Perez, Jean Vasseur et Julien Dulude pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE la rémunération et les frais admissibles pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 de la *Loi sur les compétences municipales* sont les suivants:

- ouverture du dossier: 25.00\$
- pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapports, ordonnances, etc.) : 55.00\$ / heure
- déboursés divers (frais pour services professionnels d'avocats, d'agronomes, d'ingénieurs, etc., transmission de documents, etc.) : selon les coûts réels
- frais de déplacement: .50\$ / kilomètre

Une facture détaillée est transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2011-10-241.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.4 LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES – COURS D'EAU – ENTENTE INTERMUNICIPALE – NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES - MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains le 9 novembre 2006;

2016-04-093

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉSIGNER monsieur Eddy Perez, inspecteur en bâtiment, en remplacement de monsieur Alexandre Thibault, pour agir comme personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et en référence à la clause 5 de l'entente.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2011-10-242.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.5 RÈGLEMENT RÉGIONAL 05-164 RELATIF À LA PROTECTION DES BOISÉS INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT – MODIFICATION

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains, le 13 avril 2005, du *Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés*;

2016-04-094 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉSIGNER monsieur Eddy Perez, inspecteur en bâtiment, en remplacement de monsieur Alexandre Thibault, à titre de fonctionnaire désigné adjoint pour l'application du *Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés*.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2011-10-240.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE – AUTORISATION DE DÉPENSER

2016-04-095 Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux achats suivants:

- feux d'artifices auprès de *Feux d'artifice Royal Pyrotechnie* pour un montant d'environ 3 600\$;
- jeux gonflables auprès de *Location Party Jump* pour un montant d'environ 1 700\$, toutes taxes incluses;
- boissons auprès de *Entreprises Maurice Brazeau* pour un montant d'environ 1 500\$;
- groupe musical pour un montant d'environ 2 000\$.

Le paiement de ces dépenses représente une avance de fonds au comité de la St-Jean-Baptiste qui devra rembourser ces sommes à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES FEUX D'ARTIFICE LORS DE LA FÊTE NATIONALE 2016

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité des Loisirs St-Jude inc. soit celui de l'organisation de la Fête nationale, en date du 29 mars 2016 qui sollicite la municipalité afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de feux d'artifices dans le cadre des activités de la Fête nationale;

2016-04-096 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCORDER une somme de 3 500\$ pour la présentation d'un feu d'artifice à Saint-Jude lors de la Fête nationale 2016, laquelle est accessible gratuitement à

toute la population.

Cette dépense est attribuée au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisir».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3 PARADE DE LA FÊTE NATIONALE – FERMETURE DE LA ROUTE 235 – AUTORISATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité organisateur de Fête nationale à l'effet de fermer partiellement la route 235 le 23 juin pour la parade de la Fête nationale (fermeture pour la durée de la parade sur la rue St-Édouard sauf pour les véhicules d'urgence);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à la tenue de cette activité d'envergure;

2016-04-097

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la fermeture de la route 235 le 23 juin 2016 afin de permettre le passage de la parade de la Fête nationale selon les conditions énoncées ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.4 UQROP – ACHAT D'UN BILLET POUR LE SOUPER ANNUEL

CONSIDÉRANT l'invitation de l'UQROP à son souper bénéfice annuel, le 8 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a toujours soutenu le développement de cet organisme ;

2016-04-098

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût pour l'achat d'un billet pour le souper annuel de *l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie* (UQROP) qui se tiendra le 14 mai 2016 au coût de 70\$.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 « délégation du conseil».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.5 LE DÉFI SQ MRC DES MASKOUTAINS – PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'événement du Défi SQ MRC des Maskoutains qui aura lieu le 17 juin 2016 et dont le but est de rapprocher la population des municipalités avec la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de l'agent Pierre-Olivier Lavoie à l'effet que la municipalité de Saint-Jude participe à l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE le départ du parcours cycliste « Le Vertige », d'environ 20 km, aura lieu à Saint-Jude pour se terminer à Saint-Hugues;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent soutenir cet évènement qui rallie à la fois petits et grands, policiers et citoyens;

2016-04-099

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE PARTICIPER à l'évènement Défi SQ MRC des Maskoutains;

DE SOLLICITER l'appui du Service de Sécurité Incendie de Saint-Jude pour assurer la sécurité des cyclistes lors de la traverse de la rue Saint-Édouard;

DE SOUTENIR l'évènement en donnant accès au Centre communautaire et ses commodités, en s'occupant de l'animation pour le départ des participants au parcours cycliste « Le Vertige » ;

D'AUTORISER un budget d'environ 350\$ pour les dépenses que pourrait occasionner l'évènement;

DE PROMOUVOIR l'activité auprès des citoyens et citoyennes de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. AUTRES SUJETS

14.1 VENTES DE GARAGE – 7 ET 8 MAI 2016

CONSIDÉRANT que le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage;

2016-04-100

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 7 et 8 mai 2016;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

La publicité sera publiée dans Le Clairon de St-Hyacinthe, sur la page Facebook,

ainsi que sur le site internet de la municipalité. Un publipostage sera également distribué aux adresses de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.2 QUÉBEC-TRANSPLANT – SEMAINE NATIONALE DES DONNS
D'ORGANES ET DE TISSUS – 17 AU 24 AVRIL 2016 -
PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT le contrat social 2010-2016 intervenu entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 17 au 24 avril 2016;

2016-04-101 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER la semaine du 17 au 24 avril 2016 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.3 SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DE LA RÉGION DE
SAINT-HYACINTHE – RAPPORT DE M. FLORENT GAGNÉ –
DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois oeuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélèvements;

CONSIDÉRANT que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

CONSIDÉRANT que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

CONSIDÉRANT que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le rapport de Florent Gagné intitulé « *Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

CONSIDÉRANT que certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

CONSIDÉRANT que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

2016-04-102

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC de mettre de côté le rapport de Florent Gagné intitulé « *Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.4 ACTIVITÉ-BÉNÉFICE DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL HONORÉ-MERCIER – ACHAT D'UN BILLET

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'activité bénéfice de la Fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier intitulée « La Journée P'tite Italie pour la santé! »

2016-04-103

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût pour l'achat d'un billet pour le souper de l'activité
bénéfice de la Fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier qui se tiendra le 8 avril
2016 au coût de 60\$.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 « délégation du
conseil ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.5 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE -
DÉCLARATION**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de
vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et
bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers,
permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de
personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les
cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur
le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne
du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se
concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide
offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur
d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de
cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois
à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes
touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

2016-04-104

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2016-04-105

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale